



États quantitatifs du rapport sur la solvabilité et la situation financière

- Exercice 2019 -

Information

La situation engendrée par la pandémie COVID-19 a conduit l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) à recommander, dans un communiqué publié le 20 mars 2020, des mesures de flexibilité temporaires en termes d'échéance des exigences de reporting prudentiel et d'information destinée au public, afin que les organismes du secteur de l'assurance puissent concentrer leurs efforts sur le suivi et l'évaluation de l'impact de cette situation et assurer leur continuité opérationnelle (EIOPA-BoS-20/236, 20 March 2020).

Un délai de 8 semaines est accordé pour le Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (RSSF-SFCR), qui est remis au superviseur et porté à la connaissance du public.

Pour une série d'états majeurs rendus publics, ce délai est ramené à 2 semaines.

Les principaux états quantitatifs Solvabilité 2 présentés ci-après sont diffusés préalablement à la publication du rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) complet qui interviendra avant le 2 juin 2020.

Annex I

S.02.01.02 - Bilan

Actifs		Valeur Solvabilité
		II C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	0,00
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	46 900,00
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	5 272 131,48
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0,00
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0,00
Actions	R0100	4 000,00
Actions – cotées	R0110	0,00
Actions – non cotées	R0120	4 000,00
Obligations	R0130	509 633,48
Obligations d'État	R0140	387 555,91
Obligations d'entreprise	R0150	122 077,57
Titres structurés	R0160	0,00
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	1 398 634,50
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	3 359 863,50
Autres investissements	R0210	0,00
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0,00
Avances sur police	R0240	0,00
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0,00
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0,00
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	38 998,14
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	38 998,14
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	38 998,14
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0,00
Santé similaire à la vie	R0320	0,00
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0,00
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	636 707,00
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	10 821,00
Autres créances (hors assurance)	R0380	10 330,00
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Eléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	2 035 652,58
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	21 043,85
Total de l'actif	R0500	8 072 584,05

Annex I
S.02.01.02 - Bilan

Passifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	1 572 759,52
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	1 572 759,52
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	1 472 094,46
Marge de risque	R0590	100 665,06
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0,00
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	0,00
Marge de risque	R0640	0,00
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	0,00
Marge de risque	R0680	0,00
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0,00
Provisions pour retraite	R0760	0,00
Dépôts des réassureurs	R0770	126 817,00
Passifs d'impôts différés	R0780	0,00
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	300,00
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0,00
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	221 142,00
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	45 663,00
Autres dettes (hors assurance)	R0840	316 556,00
Passifs subordonnés	R0850	0,00
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0,00
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0,00
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	2 283 237,52
Excédent d'actif sur passif	R1000	5 789 346,53

Annex I

S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)							
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	5 406 813,58	0,00						
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,00	0,00						
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140	100 614,49	0,00						
Net	R0200	5 306 199,09	0,00						
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	5 406 813,58	0,00						
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,00	0,00						
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240	100 614,49	0,00						
Net	R0300	5 306 199,09	0,00						
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	4 080 303,93	0,00						
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,00	0,00						
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340	56 000,17	0,00						
Net	R0400	4 024 303,76	0,00						
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410	0,00	0,00						
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00	0,00						
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440	0,00	0,00						
Net	R0500	0,00	0,00						
Dépenses engagées	R0550	1 311 573,25	0,00						
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								

Annex I

S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)				Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110									5 406 813,58
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									0,00
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140									100 614,49
Net	R0200									5 306 199,09
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210									5 406 813,58
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									0,00
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240									100 614,49
Net	R0300									5 306 199,09
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310									4 080 303,93
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									0,00
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340									56 000,17
Net	R0400									4 024 303,76
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410									0,00
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									0,00
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									0,00
Net	R0500									0,00
Dépenses engagées	R0550									1 311 573,25
Autres dépenses	R1200									339 604,00
Total des dépenses	R1300									1 651 177,25

Annex I

S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410				0,00	0,00				0,00
Part des réassureurs	R1420				0,00	0,00				0,00
Net	R1500				0,00	0,00				0,00
Primes acquises										
Brut	R1510				0,00	0,00				0,00
Part des réassureurs	R1520				0,00	0,00				0,00
Net	R1600				0,00	0,00				0,00
Charge des sinistres										
Brut	R1610				0,00	0,00				0,00
Part des réassureurs	R1620				0,00	0,00				0,00
Net	R1700				0,00	0,00				0,00
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710				0,00	0,00				0,00
Part des réassureurs	R1720				0,00	0,00				0,00
Net	R1800				0,00	0,00				0,00
Dépenses engagées	R1900				0,00	0,00				0,00
Autres dépenses	R2500									0,00
Total des dépenses	R2600									0,00

Annex I

S.05.02.01 - Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
R0010								
	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	5 406 813,58						5 406 813,58
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,00						0,00
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0,00						0,00
Part des réassureurs	R0140	100 614,49						100 614,49
Net	R0200	5 306 199,09						5 306 199,09
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	5 406 813,58						5 406 813,58
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,00						0,00
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0,00						0,00
Part des réassureurs	R0240	100 614,49						100 614,49
Net	R0300	5 306 199,09						5 306 199,09
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	4 080 303,93						4 080 303,93
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,00						0,00
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0,00						0,00
Part des réassureurs	R0340	56 000,17						56 000,17
Net	R0400	4 024 303,76						4 024 303,76
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410	0,00						0,00
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00						0,00
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0,00						0,00
Part des réassureurs	R0440	0,00						0,00
Net	R0500	0,00						0,00
Dépenses engagées	R0550	1 311 573,25						1 311 573,25
Autres dépenses	R1200							339 604,00
Total des dépenses	R1300							1 651 177,25

Annex I

S.05.02.01 - Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
R1400								
Primes émises								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
Primes acquises								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
Charge des sinistres								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900							
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

Annex I

S.17.01.02 - Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée							
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut	R0060	672 557,35	0,00						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-86 028,36	0,00						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	758 585,71	0,00						
Provisions pour sinistres									
Brut	R0160	799 537,11	0,00						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	125 026,50	0,00						
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	674 510,61	0,00						
Total meilleure estimation – brut	R0260	1 472 094,46	0,00						
Total meilleure estimation – net	R0270	1 433 096,32	0,00						
Marge de risque	R0280	100 665,06	0,00						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290								
Meilleure estimation	R0300								
Marge de risque	R0310								
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée							
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Provisions techniques – Total									
Provisions techniques – Total	R0320	1 572 759,52	0,00						
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	38 998,14	0,00						
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	1 533 761,38	0,00						

Annex I

S.17.01.02 - Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée				Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance santé non proportionnelle	
	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut									672 557,35
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie									-86 028,36
Meilleure estimation nette des provisions pour primes									758 585,71
Provisions pour sinistres									
Brut									799 537,11
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie									125 026,50
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres									674 510,61
Total meilleure estimation – brut									1 472 094,46
Total meilleure estimation – net									1 433 096,32
Marge de risque									100 665,06
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout									
Meilleure estimation									
Marge de risque									
		Assurance directe et réassurance proportionnelle			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques – Total									
Provisions techniques – Total									1 572 759,52
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total									38 998,14
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie									1 533 761,38

Annex I

S.19.01.21 - Sinistres en non-vie

Total Activité en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0010	2019
--	-------	------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +			C0170
Précédentes	R0100													
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,49	0,00	0,00	0,00				
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,90	0,00	0,00					
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	442,20	503,60	0,00	0,00						
N-5	R0200	5 580 198,31	790 650,33	12 656,03	1 227,41	1 750,81	5,14							
N-4	R0210	5 444 956,18	842 620,70	46 260,05	2 158,66	10,58								
N-3	R0220	6 229 780,77	916 704,10	36 778,72	1 828,89									
N-2	R0230	5 923 138,08	963 569,43	75 387,43										
N-1	R0240	3 370 498,42	462 361,86											
N	R0250	3 531 253,89												
Total	R0260	4 070 847,79												

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	C0360	C0300
Précédentes	R0100												
N-9	R0160												
N-8	R0170												
N-7	R0180				0,00								
N-6	R0190			0,00	0,00								
N-5	R0200		624,35	484,51	0,00								
N-4	R0210	13 434,98	1 613,35	4 241,84	0,00								
N-3	R0220	1 109 937,85	22 673,70	1 332,42	0,00								
N-2	R0230	1 167 672,27	28 877,60	1 848,00									
N-1	R0240	855 643,02	25 198,00										
N	R0250	648 238,00											
												R0100	0,00
												R0160	0,00
												R0170	0,00
												R0180	0,00
												R0190	0,00
												R0200	0,00
												R0210	0,00
												R0220	0,00
												R0230	1 848,00
												R0240	25 198,00
												R0250	648 238,00

Annex I

S.19.01.22

Sinistres en non-vie

Total Activité en non-vie

de souscription	Z0011	-2017
-----------------	-------	-------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)				
	0	-4035	2	3	4	5	6	7	8	9	11 & +			C0170	C0180		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110						
Précédentes	R0100																
N-0	R0160	6 459 468,05	626 943,22	36 129,01	967,97	259,66	5,16	6,28	7,45	8,57	18,00						
N-1	R0170	7 087 010,86	649 878,47	37 785,75	992,48	253,72	5,25	6,74	7,98	9,16							
N-2	R0180	7 714 553,68	672 813,72	39 442,49	1 017,00	247,78	5,33	7,20	8,51	9,75							
N-3	R0190	8 342 096,50	695 748,97	41 099,23	1 041,51	241,84	5,41	7,66	9,04	10,34							
N-4	R0200	8 969 639,31	718 684,21	42 755,97	1 066,02	235,90	5,49	8,12	9,57	10,93							
N-5	R0210	9 597 182,13	741 619,46	44 412,71	1 090,54	229,97	5,58	8,58	10,10	11,52							
N-6	R0220	10 224 724,94	764 554,71	46 069,45	1 115,05	224,03	5,66	9,05	10,63	12,11							
N-7	R0230	10 852 267,76	787 489,96	47 726,19	1 139,56	218,09	5,74	9,51	11,16	12,70							
N-8	R0240	11 479 810,57	810 425,21	49 382,93	1 164,07	212,15	5,82	9,97	11,69	13,29							
N	R0250	12 107 353,39	833 360,46	51 039,67	1 188,59	206,21	5,91	10,43	12,22	13,88							
			856 295,70	52 696,41	1 213,10	200,27	5,99	10,89	12,75	14,47							
	Meilleure estimation pro	879230,9514	54353,14962	1237,613968	194,331714	6,070846154	11,35384615	13,27961165	15,06010929								
	(valeur absolue)	902166,1995	56009,88981	1262,126984	188,3927074	6,153384615	11,81538462	13,80970874	15,65027322								
Total	R0260																

	Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)		
		0	948036,6956	59323,37019	1311,153016	176,5146943	6,318461538	12,73846154	14,86990291	16,83060109	27	11 & +	C0360	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		
Précédentes	R0100												R0100	0,00
N-0	R0160												R0160	0,00
N-1	R0170												R0170	0,00
N-2	R0180					0,00							R0180	0,00
N-3	R0190				2 120,92	0,00							R0190	0,00
N-4	R0200			2 202,04	2 496,65	0,00							R0200	0,00
N-5	R0210		32 919,31	2 541,04	2 872,39	0,00							R0210	0,00
N-6	R0220	521 090,59	37 068,61	2 880,04	3 248,12								R0220	3 248,12
N-7	R0230	351 377,71	41 217,90	3 219,04									R0230	3 219,04
N-8	R0240	181 664,83	45 367,20										R0240	45 367,20
N	R0250	11 951,95											R0250	11 951,95

Annex I

S.23.01.01 - Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type	R0040	980 000,00	980 000,00			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	4 809 346,53	4 809 346,53			
Passifs subordonnés	R0140	0,00				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	5 789 346,53	5 789 346,53			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					

Annex I

S.23.01.01 - Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	5 789 346,53	5 789 346,53			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	5 789 346,53	5 789 346,53			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	5 789 346,53	5 789 346,53		0,00	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	5 789 346,53	5 789 346,53		0,00	
Capital de solvabilité requis	R0580	1 932 932,88				
Minimum de capital requis	R0600	3 700 000,00				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	299,51%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	156,47%				

Réserve de réconciliation

- Excédent d'actif sur passif
- Actions propres (détenues directement et indirectement)
- Dividendes, distributions et charges prévisibles
- Autres éléments de fonds propres de base
- Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés

	C0060
R0700	5 789 346,53
R0710	
R0720	
R0730	980 000,00
R0740	
R0760	4 809 346,53
R0770	0,00
R0780	-672 557,35
R0790	-672 557,35

Réserve de réconciliation

Bénéfices attendus

- Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie
- Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie

Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)

Annex I
S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	363 846,23		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	352 237,14		
Risque de souscription en vie	R0030	0,00		
Risque de souscription en santé	R0040	1 508 282,52		
Risque de souscription en non-vie	R0050			
Diversification	R0060	-453 637,41		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 770 728,47		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	162 204,41
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0,00
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 932 932,88
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	1 932 932,88
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Annex I

S.28.01.01 - Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Résultat MCR(NL,NL)

	C0010
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010 316 586,41

Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente
Réassurance santé non proportionnelle
Réassurance accidents non proportionnelle
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle
Réassurance dommages non proportionnelle

	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0020	C0030
R0020	1 433 096,32	5 306 199,09
R0030	0,00	0,00
R0040		
R0050		
R0060		
R0070		
R0080		
R0090		
R0100		
R0110		
R0120		
R0130		
R0140		
R0150		
R0160		
R0170		

Résultat MCR(L,NL)

	C0040
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200

Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie

	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0050	C0060
R0210		
R0220		
R0230		
R0240		
R0250		

Calcul du MCR global

	C0070
MCR linéaire	R0300 316 586,41
Capital de solvabilité requis	R0310 1 932 932,88
Plafond du MCR	R0320 869 819,80
Plancher du MCR	R0330 483 233,22
MCR combiné	R0340 483 233,22
Seuil plancher absolu du MCR	R0350 3 700 000,00

Minimum de capital requis	R0400 3 700 000,00
---------------------------	--------------------